

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARAISSANT LE 25 JANVIER 1885
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 22 fr. — Un an, 40 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 12 fr. 50.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable à l'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES:
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAT, LAVERGNE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publicité

ELECTION SENATORIALE

DU 25 JANVIER 1885.

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT INDÉPENDANT:
E. FIÉVET

Cultivateur et Fabricant de Sucre à Sin et à Masny
MAIRE DE MASNY
Membre du Conseil général du Nord

ROUBAIX, LE 22 JANVIER 1885.

LA MOBILISATION

M. Ferry et ses collègues se défient du suffrage universel; ils le traitent comme un de ces tyrans asiatiques, abrutis et soupçonneux, qui défendent sous peine de mort à leurs courtisans de prononcer certaines paroles. L'imaginaire fécond du président du conseil a multiplié les périphrases pour éviter le mot de guerre, qui est désagréable aux oreilles des électeurs. Cette expression malséante a été rayée du dictionnaire politique; elle a fait place aux « destructions intelligentes », aux « actes de rétorsion » et à « l'état des esprits ». Le ministre de la guerre n'est pas initié aux artifices de langage dont le chef du cabinet sait si bien se servir pour atténuer ou pour transformer la vérité, et il n'a pas osé pour une épithète fort insultante la déplorable impression produite par le mot de mobilisation.

Pour être « petite », la mobilisation annoncée par le général Lewal n'en avait pas moins inquiété le pays, et le gouvernement a fait appel au zèle de la presse officieuse pour réparer les imprudences commises par un orateur inexpérimenté. Aujourd'hui, la « petite mobilisation » n'a plus de mystères. Le Temps s'est chargé de faire connaître dans tous ses détails l'expédition imaginée par le ministre de la guerre pour envoyer des renforts au Tonkin. Les nouveaux bataillons qu'il s'agit de former seraient composés des volontaires empruntés aux dix-huit corps d'armée. Nous n'insistons pas sur le singulier abus que l'on fait de ce mot de « volontaires »; personne n'ignore de quels moyens de persuasion dispose un colonel qui a reçu de ses supérieurs hiérarchiques l'ordre de trouver tant de « volontaires » dans son régiment. Sur ce premier point pas de difficulté, il existe encore, grâce à Dieu, assez de discipline dans notre armée, pour que le gouvernement puisse, du jour au lendemain, emprunter aux cadres ordinaires autant d'hommes qu'il voudra. Quant à la qualification qui leur sera donnée, elle n'est pas autre chose qu'un euphémisme plus ou moins ingénieux et exclusivement destiné à rassurer les familles.

Le général Lewal trouvera donc sans peine trente ou quarante mille volontaires plus ou moins spontanés, mais parfaitement résolus à faire leur devoir. Les embarras ne commencent qu'à partir du moment où il s'agit de reconstruire les cadres dissolus par la perte des meilleurs éléments de notre armée. Sont-ils à la disposition de l'autorité militaire, c'est-à-dire les soutiens de famille, les fils de veuve et les jeunes gens compris dans la seconde portion du contingent, seraient immédiatement appelés sous les drapeaux pour remplir la place laissée vide par les soldats envoyés au Tonkin. Ensuite viendrait le tour des réservistes et la « petite mobilisation » du général Lewal ne serait pas autre chose qu'une mobilisation lente et successive destinée à alimenter une guerre par petits paquets.

Notre organisation militaire ne saurait se prêter à de pareilles expériences. En imposant à la France les charges militaires les plus lourdes qu'elle ait jamais supportées, les législateurs de 1872 ont cherché à lui assurer une puissance défensive formidable, mais ils n'ont pas voulu fournir à des ministres aventureux les moyens de faire de lointaines folies. Certes, s'il s'agissait de protéger le territoire contre une nouvelle agression de l'Allemagne, il y aurait un élan unanime pour faciliter au gouvernement, quel qu'il fut, le travail de la mobilisation, mais la nécessité de conjurer un grand péril national, peut seule justifier d'aussi lourds sacrifices. Ce que le bon sens public refuse d'admettre, c'est que la vie sociale soit brusquement arrêtée, c'est que les réservistes soient attachés aux travaux de l'agriculture, et que les soutiens de famille et les fils de veuve soient appelés sous les drapeaux pour permettre à M. Ferry de faire la guerre aux Chinois.

Ajoutons que l'expédient proposé par le général Lewal se réduit, tout compte fait, à un trompe-l'œil qui ne fait d'illusion à personne. Pourquoi de si nombreuses protestations se sont-elles élevées contre le système imaginé par le général Farre et aggravé par le général Lewal? C'est que, en empruntant à l'armée ses meilleurs soldats pour former des corps de volontaires, on enlève au pays le plus indispensable des éléments de mobilisation. Vous pouvez des hommes d'élite qui ont plus d'un an de service pour les envoyer dans l'Extrême-Orient, et vous appelez sous les drapeaux des fils de veuve, des soutiens de famille, des hommes compris dans la seconde portion du contingent. Matériellement, ces nouveaux-venus bouche-

ront les vides laissés par les volontaires, mais ils ne les remplaceront pas. Pussent-ils animés de la meilleure volonté, ils n'auront pas comme eux l'esprit militaire et une connaissance approfondie de tous les détails du service. Supposez qu'un nouveau revirement de M. de Bismarck vienne troubler la sérénité de M. Ferry se prélassant avec tant de satisfaction et de complaisance, on chercherait vainement sous les drapeaux les quarante ou cinquante mille soldats aguerris qui sont indispensables pour donner de la cohésion et de la discipline aux énormes effectifs qu'a créés la guerre moderne. Ils seront au Tonkin et nous n'aurons pour défendre le territoire national qu'une armée de recrues encadrées par des réservistes.

Les journaux républicains manifestent tous la plus vive indignation contre le discours de M. Caro. Rien ne peut mieux démontrer comment certaines gens entendent et pratiquent la tolérance. Directeur de l'Académie française pour le trimestre, M. Caro est obligé de prendre la parole devant le cercueil de M. About. C'est une tâche qu'il n'a pas sollicitée et que les règlements de l'Académie lui imposent. Dès lors, il doit abdiquer son indépendance, il doit tout admettre, tout louer, même les choses qu'il réprouve le plus. Et lorsque, pour mettre d'accord la conscience et le devoir, M. Caro, avec le tact, la mesure, la sobriété parfaite dont un esprit aussi éminent ne peut jamais se départir, ose mettre une réserve dans ses éloges, il est accusé d'intolérance... au nom de la liberté de penser. Il s'est même trouvé parmi ses auditeurs un ministre de la République, aussi expert en cette matière que dans le commerce du plaqué et dans la fabrication des budgets en déficit, qui a prétendu lui faire la leçon. C'est M. Tirard; il n'y a rien à ajouter.

ON NOUS PROMET DE NOUVEAUX IMPÔTS

Le budget tant ordinaire qu'extraordinaire de 1884 avait été fixé par les Chambres à 3,282,000,000. C'était 410 fr. que chaque famille avait à solder par sa quote-part dans les dépenses publiques. Cette somme n'a pas paru suffisante à nos ministres. Ils y ont fait ajouter 194 millions de crédits supplémentaires, soit une nouvelle surcharge de 24 francs par famille.

C'est donc 434 francs qu'a coûté, l'an dernier à chaque ménage français, le bonheur d'être gouverné par M. Jules Ferry et ses amis. Et nous ne sommes pas au bout !

Vous ne pouvez pas échapper à de nouveaux impôts. Il n'en faut pas parler maintenant à cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais une fois les élections faites nous y reviendrons fatalement. (Déclaration faite le 16 octobre 1884 par M. Jules Ferry, aux membres de la commission du budget.)

POURQUOI DONC CE DÉFICIT ?

En 1876, nous autres contribuables, nous n'avions encore à payer que 2 milliards et demi d'impôts. Alors le budget offrait des excédents de recettes.

Aujourd'hui, en 1885, le budget ordinaire dépense et de beaucoup, 3 milliards. Et le budget est en déficit !

REVUE DE LA PRESSE

Le plan de M. Ferry
 Le Figaro publie ce matin un article de M. de Grandjeu, intitulé « plan de M. Ferry ». On peut dire, écrit l'auteur, que ce plan se résume en trois dispositions principales :
 L'adoption rapide du scrutin de liste;
 L'abolition des élections ;
 L'exil des princes.

L'écrivain examine successivement chacun de ces trois points :

L'adoption du scrutin de liste n'est plus douteuse. Quelques convictions rebelles et quelques intérêts locaux résistent encore, mais la résignation se fera à la dernière heure, et, dans tous les cas, une majorité certaine est dès maintenant acquise à la mesure.

Les organes attirés de l'opportuniste y reviennent sans cesse, en présentant cette réforme comme la condition nécessaire de toutes les autres, comme la partie essentielle du programme républicain; et avant-hier, au banquet de Rennes, le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il le demandera d'une manière formelle au Parlement.

Et même temps, et par une hâte tout à fait significative, le rapport de M. Constans a été jeté dans la presse avant d'être communiqué aux Chambres, et les officieux annoncent qu'il sera distribué le jour même de la reprise des séances, de façon à permettre à la commission d'en proposer la mise immédiate à l'ordre du jour.

C'est un vrai fléau, assez révélateur du désir ardent dont brûle le cabinet d'en arriver vite à ses fins.

Et le texte du rapport de M. Constans n'est pas moins expressif à cet égard. Il insiste de la façon la plus pressante, en s'efforçant de dissuader les susceptibilités et les préventions, en rappelant que le parti républicain n'a cessé, dans tous ses manifestes antérieurs, de revendiquer ce mode de scrutin comme « le procédé rationnel d'exercice du suffrage universel », et en ajoutant que « le scrutin de liste n'est pas seulement l'organe logique de la souveraineté nationale, mais aussi la condition nécessaire du gouvernement dans une République parlementaire ».

Bref, c'est la chose indispensable, c'est le salut, et, pour en mieux assurer le succès comme pour en écarter plus sûrement toute controverse,

on s'en tient au simple projet que la Chambre a déjà voté en 1881, au projet même de Gambetta, ce legs sacré qui, par un député par 70,000 habitants, en maintenant par mesure transitoire le nombre actuel des députés dans les quelques départements où la nouvelle loi aurait pour effet de le réduire. — Il y aurait eu bien d'autres points intéressants à débattre, bien d'autres questions utiles à étudier; mais on a systématiquement écarté tous les amendements afin de simplifier le problème, d'éviter les écarts et de ne présenter à la Chambre qu'un projet de principe déjà discuté et sanctionné par elle.

Dans ces conditions, je le répète, l'acceptation n'est pas un instant douteuse, et, enlevée d'urgence dès le début de la session, la réforme ira bien vite au Sénat y chercher une ratification assurée d'avance.

Le premier effet, la conséquence directe et fatale de la nouvelle loi sera d'imposer la dissolution anticipée de la Chambre, et, par suite, une prompt convocation des électeurs.

Un particulier qui fait son testament n'en reçoit aucune atteinte, et, en dépit du préjugé populaire, la précaution ne compromet rien la prolongation de ses jours. Mais il n'en est pas de même d'une assemblée politique; quand elle a coadjuvé son mode de recrutement, elle a perdu sa force avec sa raison d'être, et il ne lui reste plus qu'à céder la place à une représentation plus sincère des idées et des intérêts.

Cela est si vrai que, dans la pratique, aucune Assemblée ayant voté la loi électorale n'a cru devoir survivre au système qu'elle avait répudié, et que, toujours, des élections nouvelles ont suivi de très près l'intronisation d'une nouvelle loi.

Dans le cas présent, la conséquence inévitable s'impose plus impérieusement encore.

D'abord, le gouvernement a tout intérêt à ne pas trop séparer les élections législatives des élections sénatoriales, afin d'exploiter, pendant qu'il sera tout chaud, le succès artificiel de ces dernières, et d'en pouvoir présenter le mirage à l'opinion.

« Il serait fâcheux, disait hier la République française, que ce travail préparatoire fût perdu. — Elle a raison. La machine est montée, les préjets et agents de tout ordre sont entravés, les listes sont dressées, tout est prêt; et M. Ferry a en caisse le milliard des élections; qu'attend pour agir avec plus de chances ?

Encore une fois, le scrutin sénatorial, fraudé d'avance avec cynisme, ne saurait rien prouver comme indication véritable du sentiment public; mais le parti qui a maigri dans les urnes n'en cherche pas moins à tirer parti de la victoire, et n'a pas à laisser passer au succès le temps de s'évaporer dans l'air. Il y aura une sorte d'élan donné, de vitesse acquise, et on se gardera soigneusement d'en perdre le bénéfice.

La preuve qu'il en est ainsi, c'est que le gouvernement lui-même entre dès maintenant en campagne, en commençant les déplacements de fonctionnaires, en embrigadant les feuilles républicaines, en préparant ses interventions et ses faucons. Qui n'a remarqué, dans cet ordre d'idées, la note officieuse annonçant que le ministre des travaux publics allait déposer avant peu le projet tendant à déterminer les lignes de chemins de fer complémentaires du réseau général ? L'ensemble de ces lignes, réparties entre les divers réseaux, ne comprendra pas moins de 2,000 kilomètres, et c'est une commission spéciale qui en arrêtera le classement sous les yeux du ministre. Quel appât offert aux électeurs des diverses régions !

Il y a une autre raison d'avancer les élections législatives; c'est que, si l'on attendait trop, on pourrait se trouver surpris par quelques mauvaises nouvelles de Chine ou du Tonkin et, dans ces cas, le scrutin de liste n'aurait plus de chance de succès; et, dans ces cas, on se précipiterait dans l'irritation publique; tandis qu'en combinant le vote avec une victoire arrangée par le général Lewal pour la date certaine d'avance, on se flatte d'éblouir l'opinion et de lui faire oublier la folie de l'aventure.

Enfin la nouvelle loi électorale rend elle-même indispensable un prompt appel aux électeurs par une disposition caractéristique que la commission y a introduite d'accord avec le gouvernement. Cette disposition porte que, dans les six mois précédant les élections générales, il ne sera procédé à aucune élection partielle; d'où il suit que les vides produits par la mort, ainsi que sous ceux que vont laisser sur les bancs législatifs les députés nommés sénateurs dimanche prochain, ne seront pas remplis. C'est-à-dire que la Chambre se trouvera numériquement diminuée, et qu'à peine de n'être plus qu'une représentation incomplète et boiteuse, elle devra réclamer elle-même sa prompt dissolution.

Est-ce que déjà le rapport de M. Constans n'a lui-même pas avec douceur, quand il dit en terminant que « la dignité parlementaire est intéressée à ne pas laisser la Chambre continuer à vivre sous une loi électorale républicaine ? »

On prétend bien que M. Grévy répugne à une dissolution anticipée, mais il faut évidemment l'entendre d'une dissolution analogue à celle du 16 Mai, c'est-à-dire imposée à une assemblée qui, la repousse, et non d'une dissolution purement résultant de la caducité d'une Chambre à moitié démembrée, déjà et décrétant elle-même sa propre déchéance.

M. Grévy signera donc cette mesure avec l'autre différence qu'il met à signer toutes les autres, et c'est ainsi que les électeurs peuvent dès maintenant se préparer à une convocation générale pour la fin d'avril ou le commencement de mai.

Mais d'ici là se sera exécutée la troisième disposition du programme de M. Ferry; celle qui concerne l'exil des princes. Le lieutenant de Gambetta est affrayé de la débandade de ses troupes et de défections successives qui affaiblissent le bataillon opportuniste. C'est Germain qui abandonne le drapeau pour se retirer sous sa tente; c'est Paul Bert qui passe avec éclat à l'intransigeance; c'est Lepère, un des plus vieux amis du maître, qui va nettement au radicalisme; c'est un député qui se retire pour aller à la messe, et quel Spuller lui-même errant à travers les circonscriptions et cherchant un coin hospitalier où reposer sa tête, se voit menacé de rester en la Chambre et le Sénat dans la position pénible de l'âne de Buridan.

Le premier ministre compris que la bataille était perdue a-t-il ne trouvait un moyen de ramener les dissidents et de faire artificiellement l'union sur un terrain capable de rallier tous les groupes. La question cléricalle est usée; le fantôme de l'ancien régime n'émeut plus personne; il fallait un prétexte nouveau. — On l'a trouvé. La défense de la République contre les prétendants.

Avec ce mot d'ordre, on espère unifier toutes les forces du parti, en leur disant: Nous discuterons plus tard les points du programme sur lesquels nous sommes en désaccord; avant tout, sauvons ensemble la République de la conspiration des princes!

C'est le fond du discours de M. Martin-Feuillée au banquet de Rennes, où il a bu à l'union de tous les républicains dans les élections futures; et M. Paul Bert a précisé la pensée en commençant son discours de Lyon par demander l'exil des princes.

Déjà, on s'en souvient, M. Gatineau avait déposé dans ce but une proposition jugée sans doute prématurée et qui a été mise en sommeil dans ses cartons. Elle ne tardera pas à en sortir pour assurer au président du Conseil la plateforme électorale dont il croit avoir besoin.

Au début de son ministère, M. Ferry avait dit, dans le fameux discours de Havre: « Le péril monarchique n'existe plus; il est scellé sous deux tombes; il n'y a plus que le péril radical... »

Demain, et pour le besoin de sa campagne électorale, il va dire: « Le péril radical n'existe plus; il n'y a que le péril monarchique... »

La contradiction est grosse comme les Vosges, mais qu'importe à l'homme des opinions successives et du mensonge!

Déjà, les organes officieux ne s'appliquent-ils pas, avec l'édifiant concours de l'Union, à préparer l'opinion à la loi d'exil projetée ?

« Il n'y a, disent-ils, aucune comparaison à faire entre le propagande des socialistes, anarchistes ou collectivistes, et la propagande des Princes. Leurs « menées », comme celles de leurs amis, sont « séditeuses », et la République ayant été placée au-dessus de toute révision, il est impossible d'admettre que les membres des familles qui ont régné sur la France, puissent impunément faire acte de prétendants. Quelques jours après, le député donnait rendez-vous à Ziegler dans le passage du Havre. Il s'excusait pour cinquante-dix minutes qu'il avait fait attendre l'humble agent de la préfecture; s'appuyant sur son bras, causant familièrement, convaincu qu'il avait séduit en lui faisant tant d'honneur, il l'emmenait chez M. Gambetta.

Personne ne possédait à un plus haut degré que M. Gambetta l'art de captiver, par la douceur et la familiarité de son accueil, ceux qu'il voulait s'attacher.

Ziegler est beaucoup de mérite à ne point s'abandonner à rester dans le rôle que M. Ansbart lui avait tracé.

C'est donc convenu, dit M. Gambetta, vous m'excusez vos rapports, le plus souvent possible. Et tachez d'être intéressant !

Puis, après avoir feuilleté un carnet, il ajouta: « Pour plus de sécurité, vous m'écrierez sous double enveloppe, chez M. le docteur Fieuzal, dont voici l'adresse. »

M. Ziegler n'était encore que brigadier. En récompense de services qu'il avait rendus à l'administration en le renseignant sur les avances qui lui avaient été faites, il fut nommé inspecteur principal, chef du bureau d'ordre.

Peu après, M. Ziegler put lire au Journal officiel la nomination de M. Michel Moring au grade d'officier de la Légion d'honneur. Par une singulière rencontre, M. le docteur Fieuzal était compris dans la même promotion.

M. de Marcère connaissait tous ces faits; il eut la bonté de ne pas les porter à la tribune dans la discussion de l'interpellation qui entraînera sa chute. On ne lui a pas su gré de sa générosité.

M. Andrieux raconte qu'à la suite de la campagne de la Lanterne les délits de rébellion contre les agents augmentaient considérablement :

« Il n'était plus possible, dit-il, de proposer l'ancien préfet de police, d'arrêter une fille, un vagabond ou un ivrogne sans entendre cette menace: « J'irai me plaindre à la Lanterne. »

Le nombre des délits de rébellion et d'outrages aux agents suivait une progression en rapport exact avec la violence des attaques de ce journal.

« Quant à la première quinzaine de mai, les délits de rébellion et d'outrages s'élevaient à 403; il se trouva que le nombre de ces délits était exactement le même pour la seconde quinzaine du même mois.

« Mais, dans le courant de juin, les attaques de la Lanterne redoublent de violence: on constate 439 délits d'outrages ou de rébellion pendant la première quinzaine, et 486 pendant la seconde.

« Durant le mois de mai, la moyenne de ces délits n'était pas de 7 par jour. Le 27 juin, la Lanterne publie la fausse nouvelle de l'arrestation de Mlle Bernage; le lendemain, 28, on constate 12 délits de rébellion; le 29, il y en a 46; le 30, il y en a 15.

« De livre cette statistique et les faits qui précèdent aux méditations de ceux qui n'ont voulu voir dans les mesures prises contre la Lanterne que l'acte d'un fonctionnaire inépuisable ou vindicatif.

SOUVENIRS D'UN PRÉFET DE POLICE

M. Andrieux continue dans la Ligue d'aujourd'hui le récit de ses luttes avec la Lanterne, et révèle quelques tentatives curieuses d'embauchage envers des agents de la préfecture de police :

Le 29 juin, dit M. Andrieux, le « vieux petit employé » écrivait :

« Excusez-moi, M. Andrieux, de la naïveté de croire, par hasard, que les agents que le « vieux petit employé » a fait déposer dans le procès de la Lanterne et devant la commission d'enquête sont ceux qui lui ont fourni des renseignements !

« Non; le « vieux petit employé » n'est bien gardé de brider ses agents sur les compromettants et en les faisant connaître.

« J'aurais le garder pour lui seul, si ce n'est fait compatible avec son poste.

« Ce n'était malheureusement pas des simples fanfaronnades, et j'avais pu saisir la preuve que les allégations de la Lanterne n'exagéraient pas la gravité de l'atteinte portée à la discipline et à la fidélité des agents.

« Dans le bureau de la brigade du centre, vulgairement appelé la fosse à Bida, M. Macé, chef de la sûreté, avait procédé à l'arrestation du nommé Petit, inspecteur de police.

« Une perquisition faite au domicile de cet agent avait amené la saisie d'un grand nombre de documents et de notes relatives aux divers fonctionnaires de la préfecture.

« L'inspecteur Petit avoua avoir fourni des renseignements au journal la Lanterne.

« Les papiers saisis révélèrent la complicité de plusieurs autres agents. Quelques-uns consentaient la preuve de rendez-vous pris avec des députés et des conseillers municipaux, qui n'avaient pas hésité de le mettre en rapport avec

ce personnel subalterne et d'accueillir, ou même de provoquer, des dénégations contre l'administration de la police.

« Je dois raconter ici un fait, antérieur, il est vrai, de quelques mois à ma nomination, mais qui me fut révélé par l'inspecteur général Ziegler, quelques jours avant l'arrestation de l'inspecteur Petit.

« Un agent, passé au service de la Lanterne, s'employait à embaucher, pour le compte de ce journal, ses anciens camarades. Il s'adressa même à son ancien brigadier Ziegler, et l'ayant trouvé peu accessible à ses premières propositions, l'engagea vivement à accepter une entrevue avec un honorable député, l'un des plus connus et des plus influents.

« Après avoir obtenu l'autorisation de M. Ansbart, chef de la police municipale, qui ne voulait pas laisser échapper cette occasion de s'éclairer sur les intrigues des adversaires de la préfecture, M. Ziegler se rendit chez le député, que je ne erois pas devoir nommer, n'ayant aucune intention de lui être désagréable.

« Vous avez exprimé le désir d'avoir un entretien avec moi ?

« Non, monsieur le député, il ne faut pas d'équivoque sur les motifs de ma présence dans votre cabinet. Je ne suis pas solliciteur; j'ai été sollicité.

« Soit comme vous voudrez. Vous êtes sollicité. Êtes-vous disposé à nous rendre les services dont on vous a parlé ?

« Mais, monsieur le député, veuillez songer au danger que vous me ferez courir. Avec vous une situation équivalente à m'offrir, dans le cas où je serais révoqué? Avez-vous le capital nécessaire pour m'assurer l'équivalent de ma retraite perdue ?

« Je n'ai rien de semblable à vous proposer; mais nous savons récompenser ceux qui nous servent. Voyez M. Michel Moring; c'est lui qui m'a donné les renseignements, grâce auxquels j'ai pu faire sauter M. de Nervo; je lui ai fait avoir la place de l'ancien directeur de l'Assistance publique. Je ne le trouve pas encore assez récompensé, et il sera bientôt officier de la Légion d'honneur.

« Monsieur le député, j'ai grande confiance en vous. Cependant, vous me permettrez de craindre que vous ne soyez pas en état de tenir tout ce que vous me faites espérer.

« Eh bien! voulez-vous voir M. Gambetta? J'imagine que sa parole vous suffira.

« Quelques jours après, le député donnait rendez-vous à Ziegler dans le passage du Havre. Il s'excusait pour cinquante-dix minutes qu'il avait fait attendre l'humble agent de la préfecture; s'appuyant sur son bras, causant familièrement, convaincu qu'il avait séduit en lui faisant tant d'honneur, il l'emmenait chez M. Gambetta.

Personne ne possédait à un plus haut degré que M. Gambetta l'art de captiver, par la douceur et la familiarité de son accueil, ceux qu'il voulait s'attacher.

Ziegler est beaucoup de mérite à ne point s'abandonner à rester dans le rôle que M. Ansbart lui avait tracé.

C'est donc convenu, dit M. Gambetta, vous m'excusez vos rapports, le plus souvent possible. Et tachez d'être intéressant !

Puis, après avoir feuilleté un carnet, il ajouta: « Pour plus de sécurité, vous m'écrierez sous double enveloppe, chez M. le docteur Fieuzal, dont voici l'adresse. »

M. Ziegler n'était encore que brigadier. En récompense de services qu'il avait rendus à l'administration en le renseignant sur les avances qui lui avaient été faites, il fut nommé inspecteur principal, chef du bureau d'ordre.

Peu après, M. Ziegler put lire au Journal officiel la nomination de M. Michel Moring au grade d'officier de la Légion d'honneur. Par une singulière rencontre, M. le docteur Fieuzal était compris dans la même promotion.

M. de Marcère connaissait tous ces faits; il eut la bonté de ne pas les porter à la tribune dans la discussion de l'interpellation qui entraînera sa chute. On ne lui a pas su gré de sa générosité.

M. Andrieux raconte qu'à la suite de la campagne de la Lanterne les délits de rébellion contre les agents augmentaient considérablement :

« Il n'était plus possible, dit-il, de proposer l'ancien préfet de police, d'arrêter une fille, un vagabond ou un ivrogne sans entendre cette menace: « J'irai me plaindre à la Lanterne. »

Le nombre des délits de rébellion et d'outrages aux agents suivait une progression en rapport exact avec la violence des attaques de ce journal.

« Quant à la première quinzaine de mai, les délits de rébellion et d'outrages s'élevaient à 403; il se trouva que le nombre de ces délits était exactement le même pour la seconde quinzaine du même mois.

« Mais, dans le courant de juin, les attaques de la Lanterne redoublent de violence: on constate 439 délits d'outrages ou de rébellion pendant la première quinzaine, et 486 pendant la seconde.

« Durant le mois de mai, la moyenne de ces délits n'était pas de 7 par jour. Le 27 juin, la Lanterne publie la fausse nouvelle de l'arrestation de Mlle Bernage; le lendemain, 28, on constate 12 délits de rébellion; le 29, il y en a 46; le 30, il y en a 15.

« De livre cette statistique et les faits qui précèdent aux méditations de ceux qui n'ont voulu voir dans les mesures prises contre la Lanterne que l'acte d'un fonctionnaire inépuisable ou vindicatif.

Paris, 21 janvier. — Le ministre de la guerre vient, en raison de la rigueur de la température, de donner des ordres pour que la durée des patrouilles de la salle de police, de prison et de cellule soit réglée dans de justes proportions. Il s'est préoccupé, en outre, des conditions dans lesquelles se trouvent les hommes de troupe pendant cette saison.

Le général Lewal a prescrit de délivrer des couvertures supplémentaires partout où cela serait nécessaire. Enfin, il recommande aux généraux en chef de prendre toutes les mesures convenables pour la santé des militaires afin qu'ils ne se ressentent pas de la saison que nous traversons.

Le budget de 1886
 Paris, 21 janvier. — Conformément à l'invitation de M. Tirard, tous les ministres ont fait connaître leurs propositions pour l'établissement d'un projet de budget de 1886, projet qui doit être déposé sur le bureau de la Chambre dans le courant du mois de février prochain. Mais la conversation n'a pas été rigoureusement suivie; il avait été entendu, en effet, que les propositions devaient être identiques aux chiffres votés par le Parlement. Or, plusieurs ministres, nous en avons particulièrement noté celui de la marine, ont eu le devoir de rétablir, pour 1886, une partie des crédits supprimés par les Chambres. L'incident est de nature à retarder quelque peu le dépôt du projet de budget.

Le baron des Michels
 Paris, 21 janvier. — M. le baron des Michels, ambassadeur de France à Madrid, après avoir été reçu par le président de la République et par M. Jules Ferry, quitte Paris après-demain, pour gagner son poste. Le retour à Madrid de notre représentant, coïncide, à quelques jours près, avec la nomination du successeur de M. Manuel Silveira à l'ambassade d'Espagne près le gouvernement français. Malgré les affirmations faites en ce sujet, nous sommes en mesure d'annoncer que le général Orsani n'a pas encore été consulté sur le choix du nouveau titulaire; les désignations indiquées par certains journaux sont donc à mesurer prudemment.

M. de Champaux
 Paris, 21 janvier. — M. de Champaux vient d'être nommé à faire ses apprêts pour repartir, en chef de la Cochinchine. M. de Champaux quittera Paris, après-demain vendredi, pour s'embarquer à Marseille dimanche matin. Nous recommandons à nos amis de la Cochinchine, M. de Champaux est un homme de bien, et nous sommes en mesure d'annoncer que le général Orsani n'a pas encore été consulté sur le choix du nouveau titulaire; les désignations indiquées par certains journaux sont donc à mesurer prudemment.

Victor Hugo
 Paris, 21 janvier. — La nouvelle donnée par un journal du soir que Victor Hugo serait dans un état inquiétant est démentie. Victor Hugo se porte bien; il a encore fait aujourd'hui une promenade en voiture.

Messe anniversaire du 24 janvier
 Paris, 21 janvier. — Aujourd'hui, 21 janvier, à 6 heures, en l'église de la Madeleine, le service commémoratif de la mort du roi Louis XVII. L'administration, comme on le sait, avait saisi, l'année dernière, le préfet de la Seine, mais le préfet de la Chapelle-Expiação pour la fermer au culte religieux. La grande nef de l'église de la Madeleine était remplie par toutes les notabilités du monde religieux.

Victoire des Anglais au Soudan
 Alexandrie, 21 janvier. — La colonne Stewart, forte de 1200 hommes, est arrivée à Khartoum, le 16 janvier. Elle tuera 10,000 arabes, occupant les puits. La colonne, se formant en carré, s'avance contre l'ennemi, qui, chargé soudainement, se précipite dans le désert, mais les Anglais se reforment et firent un feu meurtrier sur les rebelles, qui s'enfuirent, en laissant 1200 cadavres sur le champ de bataille. Les pertes anglaises sont de neuf officiers, dont le colonel Burnaby. Les rebelles ont été tués, dont un officier et quatre-vingt-cinq soldats. Le colonel Stewart a eu un cheval tué sous lui. Les Anglais ont ensuite occupé les puits. La colonne Stewart s'avance, immédiatement après, sur Métaumeh.

Toujours les anarchistes
 Stuttgart, 20 janvier. — On signale un nouvel incendie dû aux anarchistes. A Grossgartach, non loin de Heilbronn, ils ont incendié 60 maisons.

Une perquisition au « Cri du Peuple »
 Paris, 21 janvier. — Ce matin, M. Guilloit, juge d'instruction, et M. Rolly de Balnérog, commissaire de quartier Vivienne, se sont rendus, accompagnés de M. Charles Ballerich et de plusieurs agents, dans les bureaux du Cri du Peuple. Le prétexte de cette visite était une confrontation entre M. Massard et M. Ballerich. Avant l'arrivée de M. Massard, le juge d'instruction avait donné l'ordre au commissaire de police d'opérer une perquisition dans les bureaux du journal.

« Voici les motifs invoqués par M. Guilloit dans la commission rogatoire remise par lui à M. Rolly de Balnérog.

« Attendu qu'il résulte de l'instruction que la cause originaire et principale de l'acte criminel imputé à l'inculpé serait un article publié dans le Cri du Peuple du 6 janvier, sous la rubrique: « La Trêve des combattants. »

« Les Commissions M. le commissaire de police du quartier Vivienne à l'effet de procéder, le mercredi 21 janvier, dans la nuit, à des perquisitions partout où il serait nécessaire de rechercher des documents relatifs à la cause de la Trêve des combattants, et notamment les notes, pièces et manuscrits de nature à établir les causes de la cause, soit comme cause privée, soit comme cause publique, et à l'effet de faire connaître la véritable nature de la cause.

« Les rédacteurs du Cri du Peuple ont protesté contre la perquisition ordonnée par le juge, à qui ils ont déclaré qu'ils la considéraient comme attentatoire à la liberté de la presse et comme n'ayant pour but que la recherche de documents publiés par le journal sur la police politique.

« La confrontation de MM. Charles Ballerich et Massard se trouvant terminée, M. Rolly de Balnérog s'est rendu au domicile de ce dernier, boulevard Montparnasse, pour procéder à la perquisition prescrite par M. Guilloit.

« Outre cette perquisition, une descente avait été pratiquée le matin à sept heures et demie, au domicile de M. Quester, 106, boulevard Montparnasse. Le commissaire de police du quartier Notre-Dame-des-Champs a aussi deux lettres ainsi qu'une collection de journaux illustrés reproduisant la scène du drame, au Cri du Peuple.

« A la même heure, d'autres perquisitions ont eu lieu, 15, rue Soufflot, chez M. le docteur Guebhard, professeur agrégé à la Faculté de médecine et commanditaire du Cri du Peuple, et rue Taylor, 10, chez M. de Vallès, directeur de ce journal. Au moment de la perquisition, M. Vallès était absent de chez lui.

Paris, 21 janvier. — D'après des renseignements pris à bonne source, il paraît que le cabinet est grandement agité. Le général Lewal, a décidé au début sur la question des renforts à expédier au Tonkin, se rapproche peu à peu des soupçons de général Campanon; il se demande, selon une expression familière qui a été employée, si les renforts vont à la chaudière. On assure qu'il ne serait pas trop d'avis d'expédier d'importants renforts.

Paris, 21 janvier. — M. de Champaux vient d'être nommé à faire ses apprêts pour repartir, en chef de la Cochinchine. M. de Champaux quittera Paris, après-demain vendredi, pour s'embarquer à Marseille dimanche matin. Nous recommandons à nos amis de la Cochinchine, M. de Champaux est un homme de bien, et nous sommes en mesure d'annoncer que le général Orsani n'a pas encore été consulté sur le choix du nouveau titulaire; les désignations indiquées par certains journaux sont donc à mesurer prudemment.

Paris, 21 janvier. — La nouvelle donnée par un journal du soir que Victor Hugo serait dans un état inquiétant est démentie. Victor Hugo se porte bien; il a encore fait aujourd'hui une promenade en voiture.

Paris, 21 janvier. — Ce matin, M. Guilloit, juge d'instruction, et M. Rolly de Balnérog, commissaire de quartier Vivienne, se sont rendus, accompagnés de M. Charles Ballerich et de plusieurs agents, dans les bureaux du Cri du Peuple. Le prétexte de cette visite était une confrontation entre M. Massard et M. Ballerich. Avant l'arrivée de M. Massard, le juge d'instruction avait donné l'ordre au commissaire de police d'opérer une perquisition dans les bureaux du journal.

NOUVELLES DU JOUR

Les hésitations du général Lewal
 Paris, 21 janvier. — D'après des renseignements pris à bonne source, il paraît que le cabinet est grandement agité. Le général Lewal, a décidé au début sur la question des renforts à expédier au Tonkin, se rapproche peu à peu des soupçons de général Campanon; il se demande, selon une expression familière qui a été employée, si les renforts vont à la chaudière. On assure qu'il ne serait pas trop d'avis d'expédier d'importants renforts.

Paris, 21 janvier. — Ce matin, M. Guilloit, juge d'instruction, et M. Rolly de Balnérog, commissaire de quartier Vivienne, se sont rendus, accompagnés de M. Charles Ballerich et de plusieurs agents, dans les bureaux du Cri du Peuple. Le prétexte de cette visite était une confrontation entre M. Massard et M. Ballerich. Avant l'arrivée de M. Massard, le juge d'instruction avait donné l'ordre au commissaire de police d'opérer une perquisition dans les bureaux du journal.

Paris, 21 janvier. — D'après des renseignements pris à bonne source, il paraît que le cabinet est grandement agité. Le général Lewal, a décidé au début sur la question des renforts à expédier au Tonkin, se rapproche peu à peu des soupçons de général Campanon; il se demande, selon une expression familière qui a été employée, si les renforts vont à la chaudière. On assure qu'il ne serait pas trop d'avis d'expédier d'importants renforts.